

**Année 2025  
Séance du 19 février 2025**

**N° 05**

**Objet : Participation annuelle  
des Communes à l'exploitation  
et la maintenance du logiciel  
Cart@ds**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n° 7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,  
SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian  
SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BALIQUE François, BASSET Françoise, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

**Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération met à disposition des communes un SIG.

Par délibération du 21 septembre 2017 N° 20, il a été approuvé le principe de réorganisation des missions du Service d'Information Géographique de l'agglomération et une participation financière des communes.

En référence à la mise à disposition électronique et à la dématérialisation logicielle, cela s'est accompagné d'une modification de barème de participation par délibération du 9 février 2022 N° 36.

Dans le cadre de l'entente SIG des collectivités de Provence Alpes Agglomération (PAA), Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montage de Lure (CCPFML) (délibération portant adhésion de la CCPFML N° 35 du 9 février 2022) , et plus particulièrement les dépenses liées à Intr@geo, Cart@ds, Portail Usagers, Connecteur Plat'Au etc. une augmentation des prestations est de nouveau enregistrée.

Il est proposé d'établir une nouvelle participation des communes qui s'établirait comme suit tenant compte de l'augmentation enregistrée :

Strate de la commune	Participation		
	2017	2022	2025
De 0 à 199 hab.	20 €	25 €	33 €
De 200 à 499 hab.	30 €	37 €	48 €
De 500 à 999 hab.	45 €	56 €	73 €
De 1 000 à 1 999 hab.	99 €	123 €	161 €
De 2 000 à 2 999 hab.	160 €	198 €	259 €
De 3 000 à 4 999 hab.	240 €	297 €	389 €
De 5 000 à 15 000 hab.	360 €	446 €	584 €
+ de 15 000 hab.	1 150 €	1 424 €	1 865 €

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver les nouveaux tarifs de participation des communes pour la maintenance du logiciel d'instruction d'urbanisme compétence communale ci-dessus ;
- ✓ De solliciter une participation financière des communes telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

- ✓ D'autoriser la Présidente, ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes et à signer tout documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 26 FEV. 2025



Le secrétaire de séance,



René VILLARD